



# L'ASSOMPTION

## PRIX HONORIFIQUE PIERRE-LE SUEUR ÉDITION 2024

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### **OBJECTIF DU PRIX HONORIFIQUE PIERRE-LE SUEUR**

Le prix honorifique Pierre-Le Sueur est une distinction attribuée pour souligner le parcours d'une personne physique ou d'un groupe de personnes physiques qui s'est démarqué par un accomplissement exceptionnel, par des réalisations hors du commun ou par un rayonnement unique dans un secteur spécifique. Il s'agit d'un modèle inspirant pour l'ensemble de la communauté.

#### **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

- Le candidat doit être une personne physique ou un groupe de personnes;
- Le candidat doit être proposé par un tiers (individu, personne morale ou organisme);
- Le candidat doit être originaire, résident, avoir demeuré ou s'être illustré à L'Assomption;
- Les candidatures à titre posthume ne seront pas acceptées;
- Joindre le formulaire de mise en candidature et tout document jugé pertinent en lien avec le prix.

Sont exclus :

Le maire et les membres du conseil municipal actuel.

#### **PRIX**

La remise de prix honorifique aura lieu annuellement lors du « Gala Pierre-Le Sueur ».

#### **CRITÈRES DE SÉLECTION**

Le comité de sélection évaluera les dossiers de candidature en fonction des critères suivants :

- Engagement remarquable et soutenu;
- Rayonnement local, régional, national;

- Influence et leadership;
- Retombées positives pour les Assomptionnistes;
- Action en lien avec les valeurs de la Ville de L'Assomption.

### **COMITÉ DE SÉLECTION**

Le comité, dont les membres sont nommés par la Ville, est composé de neuf membres : deux membres du conseil municipal, un représentant du milieu économique, du milieu culturel, du milieu communautaire et du milieu sportif, deux citoyens de L'Assomption et un employé cadre de la Ville.

Toute décision du comité doit être prise à l'unanimité quant au choix des récipiendaires ainsi qu'à toute autre procédure relative à l'attribution des prix. Les recommandations du comité seront sujettes à l'approbation du conseil municipal.

Le comité de sélection, à titre de tiers, se réserve le droit de proposer une candidature.

Le conseil municipal se réserve le droit de radier un prix à un récipiendaire à la suite d'un comportement jugé inapproprié.

### **CONDITIONS**

Le récipiendaire doit donner son consentement à la Ville pour promouvoir, diffuser, publier une vidéo ou un montage photo présentant ses réalisations exceptionnelles auprès de la communauté.

### **PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le vendredi 19 avril 2024.

Par courriel :

[div\\_loisirs@ville.lassomption.qc.ca](mailto:div_loisirs@ville.lassomption.qc.ca)

Par la poste :

Division loisirs, culture et bibliothèque  
Ville de L'Assomption  
781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord  
L'Assomption (Québec) J5W 2H1

### **POUR TOUTES QUESTIONS**

450 589-5671, poste 3009  
[div\\_loisirs@ville.lassomption.qc.ca](mailto:div_loisirs@ville.lassomption.qc.ca)  
[www.ville.lassomption.qc.ca](http://www.ville.lassomption.qc.ca)